



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

*Secrétariat général adjoint
Mission cohésion sociale
MILDECA Mayotte*

Mamoudzou, le 14 septembre 2018

MILDECA MAYOTTE

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES

S'inscrivant dans le cadre du nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2018-2022, le plan d'actions départemental pour la prévention et la lutte contre les drogues et les conduites addictives est piloté par la préfecture de Mayotte en charge de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA). Ce document vise à formaliser l'ensemble des actions coordonnées et partenariales à déployer pour structurer la politique de prévention des conduites addictives sur le département.

INTRODUCTION AU PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL

1. Un département jeune en proie à de profonds changements sociétaux

Les enjeux sur Mayotte en matière de lutte contre les addictions sont pourtant prégnants : près de 50 % de la population a moins de 17,5 ans et 84 % vit sous le seuil de pauvreté selon les données de l'INSEE. Les institutions traditionnelles, notamment familiale et religieuse, perdent progressivement en influence auprès d'une jeunesse elle-même en perte de repères et souvent en situation de forte précarité.

L'ensemble des acteurs s'accordent à dire que l'occidentalisation des modes de consommation se traduit par la hausse de la consommation d'alcool (même si la culture locale de tradition musulmane et la pression sociale tendent à atténuer cette progression) et de stupéfiants, au premier rang desquels le « bangué » (équivalent du cannabis) et surtout la « chimique », drogue locale de synthèse apparue en 2013 qui fait de nombreux ravages notamment auprès des jeunes alimentant ainsi une délinquance juvénile.

2. Une politique de prévention des addictions récente, partenariale et en cours de structuration

La mise en œuvre de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) est récente sur Mayotte. L'apparition de la drogue « chimique » au début des années 2010 avec d'importants phénomènes de violence a conduit au déploiement de cette instance sur le département.

Depuis 2015, son pilotage a été confié au Secrétaire général adjoint de la préfecture, sous-préfet en charge de la cohésion sociale et de la jeunesse. L'animation du dispositif s'appuie sur une instance de pilotage unique, en lien étroit avec l'ARS et le Cabinet, et rassemble l'ensemble des acteurs locaux à mobiliser (centre hospitalier, forces de l'ordre, collectivités, associations).

Hormis quelques associations et collectivités engagées, le département manque encore de relais locaux solides sur lesquels s'appuyer pour territorialiser cette politique publique. En la matière, il n'existe pas de structures médico-sociales spécialisées dans la lutte contre les drogues et conduites addictives (type CSAPA ou CAARUD), ni de centre spécialisé de prise en charge en dehors d'une unité d'addictologie au sein du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM).

3. Une connaissance des phénomènes addictifs encore partielle et en phase de renforcement

De nombreux acteurs de terrain font état d'une progression importante des pratiques addictives à Mayotte, notamment chez les jeunes. Or, il n'existe actuellement que quelques dispositifs permettant d'estimer quantitativement et qualitativement ce phénomène et son évolution.

Les données disponibles sur la fréquentation au centre d'addictologie du CHM indiquent que les principales conduites addictives concernent l'alcool, la poly-consommation, le tabac, la chimique et le bangué (cannabis). Les forces de l'ordre signalent une augmentation du nombre d'interventions liées à la consommation de nouveaux produits de synthèse (NPS) mélangés à du tabac, des médicaments ou des plantes locales (« la chimique » et « la mangrove »).

Une étude de terrain sur les conduites à risques, menée à Mayotte par l'association Mlezi Maore de juin à août 2015 auprès de 1120 adolescents, a montré que 93% des filles et 95% des garçons interrogés sont ou ont été exposés à un ou plusieurs substances toxiques, licites ou illicites. Les principaux types de consommation portent sur le tabac (26%), le bangué (20%), l'alcool (15%), le chimique ou mangrove (15%) et la poly-consommation (17%, exposition à au moins 3 des substances citées précédemment).

Depuis 2017, de nouvelles études pilotées par l'Observatoire régional de santé (ORS) et l'observatoire français des drogues et des conduites addictives (OFDT) ont permis de renforcer les connaissances en la matière. Chaque année, un tableau de bord des addictions est désormais édité par l'ORS permettant de mieux appréhender les évolutions sur une longue période avec l'ensemble des données à disposition (santé, sécurité, financier...).

En parallèle, la réalisation d'une étude en mai 2018 sur « l'offre, l'usage et l'impact des consommations de chimique à Mayotte » par l'OFDT a mis en évidence un enracinement en cours de la consommation de chimique sur le département. Cette étude récente confirme les éléments produits en 2016 dans le cadre de la thèse d'Amandine FLEURY sur le profil médico-social des patients admis au centre d'addictologie du CHM pour usage de nouveaux produits de synthèse.

* * *

Dans ce contexte de défis majeurs pour le territoire et notamment pour la jeunesse de Mayotte, la MILDECA propose la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé sur différentes composantes dont l'objectif est d'améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL

1. Développer la formation des professionnels du territoire :

- **Formations de formateurs :**

En s'appuyant sur des partenaires extérieurs (notamment l'association réunionnaise « Réseau Oté » dont l'expertise en la matière est reconnue), déployer des formations de formateurs pour professionnaliser les acteurs de prévention dans les secteurs stratégiques (éducation nationale, services sociaux, associations...) et les outiller en matière de sensibilisation et d'addictologie (quels supports utiliser ? Quels messages promouvoir ? Repérage et orientation des publics vulnérables...).

- **Formateurs anti-drogues :**

Poursuivre la structuration d'un réseau de 4 formateurs relais anti-drogues au sein des forces de l'ordre via les Formateurs et Relais Anti-Drogues (FRAD) au sein de la gendarmerie et les Policiers Formateurs Anti-Drogues (PFAD) au sein de la police nationale, conformément à l'objectif fixé dans le plan « Mayotte, Sécurité pour tous » de juin 2016. Ces personnels ont pour objectif de former les forces de l'ordre sur ces thématiques et de poursuivre les actions de formation et de sensibilisation en externe auprès des institutions et partenaires associatifs (Maison des adolescents, CEMEA, Fahamou Maecha, IREPS).

- **Diplôme universitaire en addictologie :**

En partenariat avec l'université de la Réunion, accompagner les acteurs souhaitant poursuivre une formation en addictologie via le diplôme universitaire dédié. Un appui financier aux porteurs via l'appel à projets annuels sera dédié. L'objectif est de renforcer les compétences des acteurs de prévention à Mayotte et de diffuser l'expertise ainsi acquise par des formations ultérieures de restitution.

- **Poursuite d'études spécifiques :**

Pour développer la connaissance des phénomènes addictifs sur Mayotte, et mieux cerner les enjeux, territoires et populations vulnérables, poursuivre le financement d'études dédiées pour objectiver et quantifier les phénomènes addictifs. La pérennisation du tableau de bord annuel des addictions doit permettre de mieux comprendre l'évolution des phénomènes sur une longue période par la compilation et le suivi des données disponibles. Le lancement de nouvelles études sectorielles comme celle de l'OFDT et du centre d'addictovigilance de Bordeaux (tableaux cliniques sur la « chimique ») doit être soutenu.

2. Structurer et professionnaliser les structures de prévention :

- **Soutien financier aux porteurs de projets via les appels à projets annuels :**

Un appel à projet annuel dédié aux addictions est financé conjointement par les crédits de la MILDECA et de l'ARS Mayotte. Il fait l'objet d'une information, d'une instruction et d'attributions conjointes entre la MILDECA et l'ARS de Mayotte. Cet appui financier proposé aux porteurs de projets est principalement orienté en direction des associations spécialisées dans la prévention des addictions et l'accompagnement de la jeunesse, des collectivités et leurs services sociaux (notamment les CCAS en structuration). Cet appel à projets vise à déployer des actions de prévention et de sensibilisation à dimension médico-sociale et de prévention de la délinquance juvénile.

- **Accompagnement des porteurs de projet :**

Pour aider au montage et à la réalisation des actions financées, la mise en place d'une démarche d'accompagnement des porteurs de projet doit être renforcé avec l'appui de deux structures partenaires. La formalisation et le renforcement des dossiers techniques seront accompagnés par la Chambré Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS). Le suivi des actions sera accompagné par l'Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) sous la forme de revues de projets pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets et permettre également un partage d'expériences et de bonnes pratiques entre porteurs.

- **Création d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) :**

Le déploiement d'une BPDJ à l'été 2018 constituée de personnels de gendarmerie dédiés doit permettre de disposer d'une nouvelle structure de prévention avec des actions à mettre en place spécifiquement dédiées à la prévention des addictions en direction des jeunes et des scolaires. Cette nouvelle unité devra travailler sur la constitution de partenariats solides avec l'éducation nationale, les collectivités et les associations partenaires pour mettre en place des actions pérennes de sensibilisation.

- **Création d'une structure de prévention médico-sociale de type CSAPA-CAARUD :**

La mise en œuvre en amont d'actions de prévention et de repérage implique qu'en aval se développe un dispositif d'offre de soins et d'accompagnement à la réduction des risques en complément de l'unité d'addictologie du CHM largement sous dotée. La mise en place d'un dispositif de proximité, mobile, développant des stratégies de « aller vers », en réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs et disposant des moyens d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et d'un Centre d'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques (CAARUD) est indispensable.

La sollicitation d'un appui de la MILDECA centrale et de la Direction générale de la santé doit être poursuivie pour obtenir la délégation de crédits permettant le lancement d'un appel à projets dédié pour créer une telle structure. Cette action est prioritaire car elle doit permettre de créer une structure professionnelle essentielle dans la prise en charge des personnes malades.

Le déploiement en parallèle de Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) portées par d'autres structures associatives permet de compléter le dispositif. Le renforcement des équipes de l'unité d'addictologie reste nécessaire pour pourvoir assurer la prise en charge curative des patients orientés.

3. Sensibiliser et prévenir auprès des publics vulnérables :

- **Actions de prévention dans les établissements scolaires :**

Au vu de la démographie exceptionnellement jeune du département, les actions de prévention et de sensibilisation aux addictions sont concentrées prioritairement sur les établissements scolaires du second degré avec un partenariat associant les forces de l'ordre (FRAD et PFAD) et les associations spécialisées (Maison des adolescents, CEMEA, Fahamou Maecha, IREPS) pour permettre de interventions co-animées sur les aspects relevant de la prévention de la délinquance et du médico-social. Les Comités d'Éducation à la Citoyenneté et à la citoyenneté (CESC) sont les instances permettant la promotion de ces actions en milieu scolaires.

Un recensement et une coordination de ces actions de prévention doivent être mis en place par la MILDECA Mayotte pour assurer une couverture équilibrée des actions sur l'ensemble des établissements scolaires du territoire et une action ciblée renforcée sur les établissements les plus vulnérables repérés ou présentant des enjeux forts en termes de délinquance juvénile.

- **Expérimentation d'action de prévention précoce dans le 1^{er} degré :**

En 2017, plusieurs professionnels ont indiqué nécessaire la mise en place d'une expérimentation de prévention précoce dans des établissements scolaires du 1^{er} degré. Certaines interventions de prévention arrivent parfois trop tard, généralement à partir de la 4^{ème}, âge où beaucoup de jeunes ont déjà expérimenté des produits addictifs. Une action de prévention précoce à partir du 3^e cycle, sur des classes tests, allant du CM1 à la 6^{ème}, est en cours d'élaboration sous l'égide de l'IREPS avec l'appui des associations partenaires et doit être déployée dès la rentrée 2018 pour une durée de 3 ans minimum avant un éventuel élargissement.

- **Sensibilisation dans les milieux spécifiques :**

Le soutien aux actions de sensibilisation dans les milieux spécifiques et vulnérables doit être poursuivi et amplifié notamment dans les milieux festifs, sportifs (lutte contre les pratiques dopantes) ou auprès des publics sous mains de justice. Le montage d'actions dédiées s'appuie sur des associations partenaires et de quartier avec l'appui des chargés de mission communaux à la politique de la ville, et des partenaires (DJSCS, forces de l'ordre, SPIP et PJJ). L'intégration de ces partenaires dans les comités de sélection des appels à projets annuels est systématisé pour consolider les actions montées et permettre l'échange d'informations.

- **Création de supports de prévention et communication au grand public :**

Pour aider les structures de prévention de terrain à déployer leur actions de sensibilisation, un soutien à la création de supports de prévention et de communication est effectué notamment via le financement d'actions spécifiques et la diffusion des outils existants. La création d'outils pédagogiques dédiés aux addictions est encouragée : affiches, textes, chants, courts-métrages, pièces de théâtre, forum interactif, jeux dédiés, parcours addiction. La création des outils par les jeunes eux-mêmes avec un encadrement associatif pour une appropriation du message de prévention est privilégiée. La diffusion de ces outils est assurée par l'IREPS qui en assure le recensement, la numérisation et la promotion via son centre de documentation.

Des actions de communication au grand public doivent être déployées pour sensibiliser le public notamment avec l'appui des collectivités à l'image du projet porté par la communauté de communes de Petite-Terre (création de supports de communication et diffusion au grand public). Le déploiement des campagnes d'information et de sensibilisation nationales est encouragé comme le dispositif « Mois sans tabac » déployé conjointement par le centre d'addictologie du CHM (via l'action « Mois mahorais sans tabac » durant le Ramadan) et par l'association SAOME (via ses ambassadeurs, en soutien aux partenaires locaux associés).

4. Lutter contre la délinquance et améliorer l'application de la réglementation :

- **Action au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) :**

Un appui et un accompagnement des services du Cabinet au sein des CLSPD et du CISPD de Petite-Terre est mis en place pour sensibiliser les services sur les conduites addictives et les drogues ; cette thématique ayant vocation à être intégrée dans les plans d'action des CLSPD. L'accompagnement peut aussi se traduire par une **aide au montage de projets de prévention des addictions et aux dossiers de demande de subvention** pour les appels à projets annuels de la MILDECA-ARS et du FIPD. Dans ce cadre, les chargés de mission dédiés au FIPD travaillent en collaboration étroite avec le chargé de mission MILDECA.

- **Promotion des outils réglementaires et de police administrative :**

En lien avec les CLSPD, une démarche de sensibilisation doit être menée auprès des Maires et des services de police municipale sur leurs pouvoirs de police administrative et les outils réglementaires permettant de prévenir les conduites addictives et les atteintes à l'ordre public qui sont liées. En la matière, la prise d'**arrêtés municipaux d'interdiction de vente ou de consommation d'alcool** sur certaines zones et certaines dates doit être promue.

- **Contrôles anti-fraudes des débits de boissons et de tabac :**

Sous l'égide du Comité Départemental Anti-Fraudes (CODAF), des **actions régulières de contrôles sont organisées à destination des débits de tabac et de boissons** du département pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'affichage, d'obtention de la licence, et d'interdiction de vente aux mineurs. Un travail préalable de sensibilisation est également mené avec l'appui des communes et des instances représentatives (CCI et CMA) en direction des associations de commerçants.

- **Lutte contre la délinquance routière :**

En partenariat avec la DEAL, le Cabinet et les forces de l'ordre en charge de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour la Sécurité Routière (PDASR), des **actions de lutte contre la consommation d'alcool et de produits stupéfiants au volant** sont menées. Parmi celles-ci, l'intervention des forces de l'ordre pour des actions de sensibilisation, notamment dans les établissements scolaires, est à renforcer (parcours addiction, simulateur de conduite, promotion de l'éthylotest...). De même, des actions régulières de contrôle des automobilistes sont déployées (alcoolémie, stupéfiants) tout au long de l'année sur les différents axes du département et en particulier aux périodes de fêtes.

5. Renforcer la coordination et l'information des partenaires :

- **Comité de pilotage annuel de la MILDECA :**

La tenue d'un comité de pilotage annuel de la MILDECA **rassemble l'ensemble des partenaires associés à la politique de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives**. Il associe les institutions concernées (Préfecture, Vice-rectorat, ARS, DEAL, DJSCS, SPIP, PJJ, forces de l'ordre, douanes) ainsi que les opérateurs et associations partenaires (ORS, CHM, CSSM, IREPS, Fahamou Maecha, MDA, CEMEA).

Le comité de pilotage effectue un bilan annuel de l'activité des services en matière d'addictions, présente les projets retenus au titre des appels à projets annuels et échange sur les difficultés éventuelles ou nouveaux projets à déployer. Le comité est une instance partenariale dédiée à l'échange d'informations. Et qui travaille en étroite collaboration avec les autres instances de pilotage liées (notamment le conseil départemental de sécurité et de prévention de la délinquance et le comité de pilotage du plan régional de santé).

- **Appels à projets conjoints et coordonnés :**

La logique d'**appels à projets conjoints et coordonnés entre les financeurs** est promue avec l'ensemble des financeurs potentiels (Cabinet et FIPD, Département et protection de l'enfance, DEAL et Sécurité routière, Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte et fonds de prévention santé, Service pénitentiaire d'insertion et de probation). La coordination des financements doit ainsi permettre de maximiser les ressources disponibles en faveur du déploiement de nouvelles actions. Il permet également le partage d'informations sur des projets en cours. Au-delà des seuls financeurs, d'autres services compétents sont associés à l'instruction des dossiers pour des avis d'opportunité (Vice-rectorat, PJJ, forces de l'ordre...).

- **Mise en réseau des partenaires :**

Dans l'optique de favoriser le partage et la mutualisation des compétences et des expériences, plusieurs démarches de mise en réseau sont déployées et renforcées. L'**édition d'un annuaire des professionnels des addictions** est édité et actualisé par le référent MILDECA puis mis à disposition des partenaires notamment associatifs et communaux. Un appui est également proposé par l'association SAOME qui pilote la **Plate-forme d'Échanges et d'Information Drogues et Dépendance (PEIDD)**, espace qui regroupe l'ensemble des actualités et informations dédiés au bénéfice des professionnels.

La mise en réseau est promue par l'**organisation régulière de colloques et séminaires dédiés aux professionnels**. L'organisation de deux séminaires à La Réunion en 2016 et 2017 avec la présence d'une délégation mahoraise de professionnels a permis de créer un réseau régional de l'addictologie et de renforcer les transferts d'expérience en faveur de Mayotte sur des pratiques et des dispositifs (Mois sans tabac, BPDJ, forum interactif...). La dynamique est à maintenir par l'organisation de colloques spécifiques à Mayotte organisés par des structures locales (PJJ, MGEN, Fikira) notamment en faveur des travailleurs sociaux du département (associations, CCAS, UTAS du Département...).

* * *

L'ensemble des actions présentées dans le présent plan ont vocation à faire l'objet d'un bilan lors du comité de pilotage annuel de la MILDECA et à alimenter les échanges au sein du comité départemental pour la sécurité et la prévention de la délinquance.

RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL

- 1. Développer la formation des professionnels du territoire :**
 - Formations de formateurs
 - Formateurs anti-drogues
 - Diplôme universitaire en addictologie
 - Poursuite d'études spécifiques
- 2. Structurer et professionnaliser les structures de prévention :**
 - Soutien financier aux porteurs de projets via les appels à projets annuels
 - Accompagnement des porteurs de projet
 - Création d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)
 - Création d'une structure de prévention médico-sociale de type CSAPA-CAARUD
- 3. Sensibiliser et prévenir auprès des publics vulnérables :**
 - Actions de prévention dans les établissements scolaires
 - Expérimentation d'action de prévention précoce dans le 1^{er} degré
 - Sensibilisation dans les milieux spécifiques (centre pénitentiaire, milieu festif, quartiers)
 - Création de supports de prévention et communication au grand public
- 4. Lutter contre la délinquance et améliorer l'application de la réglementation :**
 - Action au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
 - Promotion des outils réglementaires et de police administrative
 - Contrôles anti-fraudes des débits de boissons et de tabac
 - Lutte contre la délinquance routière
- 5. Renforcer la coordination et l'information des partenaires :**
 - Comité de pilotage annuel de la MILDECA
 - Appels à projets conjoints et coordonnés
 - Mise en réseau des partenaires



Les services de l'État à Mayotte



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

drogues.gouv.fr